



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 19 juin 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 19 juin 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de PIIA 2019-0017 - 2350, rue Cartier
4. Demande de PIIA 2019-0019 - Route 337
5. Demande de servitudes ~ Lot 2 539 918
6. Fin de location ~ Nissan Leaf
7. Achat d'un Ford Escape 2018 ~ urbanisme
8. Location d'un Transit Connect ~ concierge
9. Accompagnement Camp de Jour
10. Agrandissement Biblio
11. Opération cadastrale lots 6 320 475, 6 320 476 et 6 320 999
12. Offre d'achat ~ futurs lots 6 320 475 et 6 320 476
13. Période de questions
14. Levée de la séance

19-06X-239

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

19-06X-240

DEMANDE DE PIIA 2019-0017 - 2350, RUE CARTIER

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2019-0017 pour le 2350, rue Cartier visant à refaire la partie arrière de la toiture avec une membrane élastomère:

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 mai 2019 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2019-0017 pour le 2350, rue Cartier conditionnellement à ce que la couleur de la membrane installée soit la même que celle de la toiture existante.

ADOPTÉE

19-06X-241

DEMANDE DE PIIA 2019-0019 - ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2019-0019 visant à autoriser la pose d'un revêtement de vinyle et l'installation de fenêtres blanches sur les murs latéraux et arrière sur les immeubles multilogements projetés sur le lot 6 189 635, le long de la route 337;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 mai 2019 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte partiellement la demande de PIIA 2019-0019 concernant la construction sur le lot 6 189 635, soit plus précisément:

- accepte la pose de fenêtres blanches sur les murs latéraux et arrières de l'édifice;
- refuse la pose de revêtement de vinyle sur les murs latéraux et arrière et demande à ce que soit installé un matériau plus noble, soit du canexel ou du maibec.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

19-06X-242

DEMANDE DE SERVITUDES ~ LOT 2 539 918

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics utilise une partie du lot 2 539 918 comme virée lors de ses opérations de déneigement depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU' aucune entente officielle n'est faite en ce sens et que le propriétaire du lot accepte cette utilisation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot veut procéder à une subdivision de son lot et demande à la municipalité de noter une servitude afin d'éviter toutes problématiques pouvant survenir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord avec cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Sainte-Julienne entame les démarches nécessaires à la signature d'un acte de servitude sur le lot 2 539 918;

QUE les frais relatifs à cette transaction, notamment les frais de description technique et de rédaction de l'acte notarié, soient aux frais de la Municipalité;

QUE la Municipalité mandate un notaire de la firme Gagnon, Cantin, Lachapelle, notaires, S.E.N.C.R.L pour rédiger l'acte nécessaire à l'obtention de ladite servitude;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires pour donner plein droit à la présente résolution.

ADOPTÉE

19-06X-243

FIN DE LOCATION ~ NISSAN LEAF

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 15-07R-257, le conseil a autorisé la location d'une Nissan Leaf auprès de Joliette Nissan pour une période de 48 mois;

CONSIDÉRANT QUE cette location arrive à terme;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution, le conseil se réservait le droit de procéder ou non au rachat du véhicule au terme de sa location;

CONSIDÉRANT QU' une réévaluation des besoins a démontré qu'un véhicule électrique n'offrait pas l'autonomie nécessaire pour permettre aux inspecteurs de se rendre en milieu montagneux en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre fin à cette location et remettre le véhicule;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil, conformément aux termes du contrat de location signé avec Joliette Nissan, remet le véhicule Nissan Leaf au terme de son contrat de location et autorise la directrice générale à effectuer le paiement des sommes qui pourraient être exigées pour le remise dudit véhicule.

ADOPTÉE

19-06X-244

ACHAT D'UN FORD ESCAPE 2018 ~ URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil a évalué les besoins du service d'urbanisme en matière de déplacement sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par Autos J.G. Pinard & Fils Ltée pour un Ford Escape 2018;

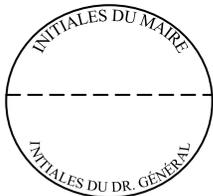
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil procède à l'achat d'un Ford Escape 2018 auprès de Autos J.G. Pinard & Fils Ltée pour un montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables et autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à ladite acquisition;

QUE le conseil autorise également le paiement des frais d'immatriculation;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 19 juin 2019

QUE la chef des communications soit autorisée à faire procéder au lettrage de ce véhicule conformément à la nouvelle image de la Municipalité;

QUE les frais relatifs à cette acquisition soient défrayés par le Fonds de roulement et amortis sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE

19-06X-245

LOCATION D'UN TRANSIT CONNECT ~ CONCIERGE

CONSIDÉRANT les besoins de transport de matériaux nécessaires à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire pour la municipalité de se doter d'un véhicule répondant à ces besoins;

CONSIDÉRANT l'offre de location déposée par l'entremise de Autos J.G. Pinard & Fils Ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil:

- procède à la location d'un Ford Transit Connect 2018 auprès de Autos J. G. Pinard & Fils Ltée, via Crédit Ford, sur une période de 24 mois, pour une mensualité de 779.32 \$ plus les taxes applicables;
- autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à ladite location et à effectuer les versements conformément à l'entente à intervenir;
- autorise également le paiement des frais d'immatriculation;
- mandate la chef des communications à faire procéder au lettrage dudit véhicule conformément à la nouvelle image de la municipalité;

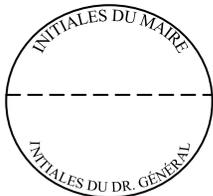
ADOPTÉE

19-06X-246

ACCOMPAGNEMENT CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la signature d'une lettre d'entente autorisant la création de poste d'accompagnateurs;

CONSIDÉRANT QUE deux jeunes participants au Camp de Jour nécessitent un accompagnement;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention de 1 055 \$ provenant de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) pour offrir un service d'accompagnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de Noémie Dupuis et de Jade Bordonaro, à titre d'accompagnatrice, le tout conformément aux modalités prévues à la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des cols blancs concernant la création de ce poste.

ADOPTÉE

19-06X-247

AGRANDISSEMENT BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Gisèle-Paré ne répond plus aux normes prévues pour desservir une population de 10 380 résidents;

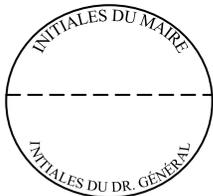
CONSIDÉRANT QUE le conseil veut améliorer la qualité des services offerts, tant par la superficie de la bibliothèque que par l'augmentation des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT les subventions disponibles pour une mise aux normes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver la teneur de l'étude d'opportunité et des documents l'accompagnant, le tout soumis dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque, documents préparés par le Réseau BIBLIO des Laurentides en date de mai 2019 et dont copie est déposée au dossier du conseil;
- d'approuver le budget pluriannuel d'exploitation « proforma » contenu à ladite étude d'opportunité;
- de porter le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires à 45 heures par semaine (niveau bon des normes reconnues) suivant la construction de la nouvelle bibliothèque;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 19 juin 2019

- d'engager la municipalité à investir un minimum de 777 600 \$ correspondant à 30% du coût minimal du projet tel que mentionné dans l'étude d'opportunité;
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

19-06X-248

OPÉRATION CADASTRALE LOTS 6 320 475, 6 320 476 ET 6 320 999

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec le promoteur;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il devenait opportun de procéder à une opération cadastrale pour créer de nouveaux lots à même les anciens lots 4 080 551 et 4 080 552;

CONSIDÉRANT QUE cette opération a dûment été présentée au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine l'opération cadastrale effectuée par Pascal Neveu, arpenteur, aux minutes 10514 de son dossier 52652 créant les nouveaux lots 6 320 475, 6 320 476 et 6 320 999 et en autorise le dépôt à Québec.

ADOPTÉE

19-06X-249

OFFRE D'ACHAT ~ FUTURS LOTS 6 320 475 ET 6 320 476

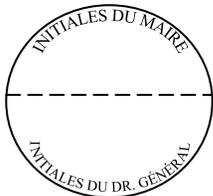
CONSIDÉRANT les pourparlers intervenus entre un promoteur et la municipalité pour l'implantation d'immeubles commercial et résidentiel sur le lot 4 080 551 et une partie du lot 4 080 552;

CONSIDÉRANT QU' un plan cadastral a été déposé pour créer les lots 6 320 475 et 6 320 476 à même le lot 4 080 551 et une partie du lot 4 080 552;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur veut valoriser le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au Comité plénier par le promoteur Daniel Marsolais;

CONSIDÉRANT QU' une offre d'achat a été déposée pour les futurs lots 6 320 475 et 6 320 476 pour permettre la construction de ces immeubles;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cet offre d'achat permet au promoteur d'effectuer les tests de sol et environnementaux nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'intention du conseil de donner suite à la présente offre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre d'achat déposée par le promoteur pour l'acquisition des futurs lots 6 320 475 et 6 320 476;

QUE la Municipalité accepte les modalités énoncées à cette offre;

QUE la directrice générale soit autorisée à fournir tous documents, informations ou autorisations nécessaires au promoteur durant la période d'examen prévue à l'offre d'achat;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires, incluant les actes translatifs à intervenir pour donner plein droit à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière